



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le six octobre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

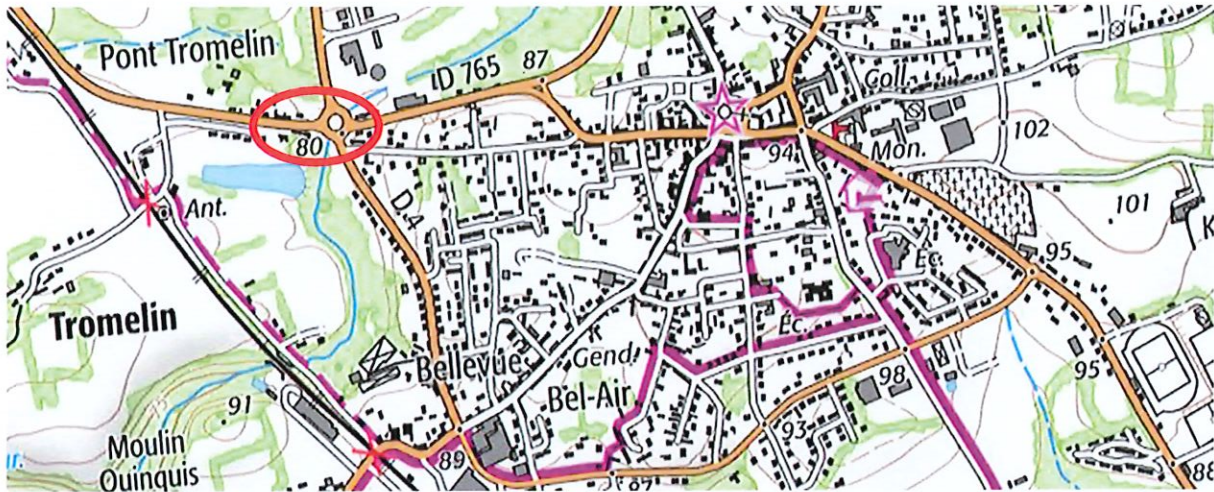
Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé à donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL13.10.2023-058 : Cession gratuite à la Commune des parcelles N 1150 et N1154 à Pont Tromelin

Alors qu'un projet de régularisation avait été élaboré il y a une dizaine d'années, des accotements de voirie sont restés la propriété des anciens riverains. Il apparaît aujourd'hui nécessaire et possible de finaliser cette opération.



Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'acquiescer à titre gracieux auprès des personnes suivantes ou de toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer :

- Madame Monique François Joséphine ANDRÉ demeurant au lieudit Quilhouarn à Kernével en Rosporden ;
- Madame Marie Nathalie Isabelle Chantal BOURHIS demeurant 5, rue Amiral de Guichen à Saint-Avé ;
- Monsieur Serge Michel Louis BOURHIS demeurant 24 bis, allée Vibert à Pleuven ;
- Monsieur Xavier Bertrand Joseph BOURHIS demeurant 20 rue de Bannalec à Riec-sur-Bélon ;
- Madame Hortense Marie Monique BOURHIS demeurant 27, rue du professeur Cassin à Caudan ;
- Madame Sophie Josée Monique BOURHIS demeurant 26, rue pas du Colombier à Fréjus ;
- Monsieur Vincent Yves Louis BOURHIS demeurant à Berg Roz Porzou à Kernevel en Rosporden.

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Contenance
N	1150	226 ca
N	1154	48 ca

Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir dont la rédaction sera confiée à Maître Bazin, notaire à Bannalec, étant précisé que tous frais, droits et honoraires seront à la charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Bannalec is partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BANNALEC' and '57100 BANNALEC'.

Christophe LE ROUX